CHARLEROI
URBANISME

Wallonie

Ville de Charleroi.
N/REF : CPURB/2026/0897.

Avis d'enquête publique (annexe 26).

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial (CoDT), le Fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme .

La SRL POSTIMMO représentée par Madame LABYE a introduit une demande ayant trait à un(des) bien(s) sis Boulevard Joseph Tirou, 66/68 à 6000 Charleroi- Place Verte, 3 à 6000 Charleroi et cadastré(s) 01 D 18G, 01 D 21M.

Le projet consiste en : Restauration des toitures et des façades de l'ancien Hôtel des Postes, rejointoyage des façades, pose d'un enduit isolant sur la façade Est, création de six lucarnes en toiture, déplacement de la lucarne existante, obturation de baies et modification de la toiture plate de la cour intérieure et pose d'enseignes perpendiculaires. ; l'enquête publique présente les caractéristiques suivantes :

- Elle est organisée pour le(s) motif(s) suivant(s) :
  Une enquête publique est requise pour les demandes de permis d'urbanisme relatives à la construction, la reconstruction ou la transformation d'un bien (classé ou assimilé, ou situé dans une zone de protection, au sens du Code wallon du Patrimoine – AGW du 15 février 2024, art.5);
- Elle est réalisée en vertu de l'article Art. R.IV.40-1. § 1er - 6° du Code du Développement Territorial.

L'enquête publique se déroule du **26/11/2026 (date début affichage) au 14/12/2026 (date fin)**.

Le dossier peut être consulté, pendant la période d'enquête, les jours ouvrables, uniquement sur rendez-vous à prendre au plus tard 24 heures à l'avance via l'adresse mail suivante : permisurbanisme@Charleroi.be ou par téléphone (071/86.38.00), à la maison communale annexe - Place Jules Destrée 1 à 6060 Gilly – rez-de-chaussée, service de l'Urbanisme. Les copies de documents via smartphones ou appareils photographiques personnels sont interdites.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur Stefano PALERMO, téléphone **:** 071/86.38.00, mail : permisurbanisme@Charleroi.be, dont le bureau se trouve à l'adresse mentionnée précédemment.

Les réclamations et observations écrites, qui porteront la mention **CPURB/2026/0897**, sont à envoyer, datées ainsi que signées et incluant l'adresse de correspondance postale, du **30/11/2026** au **14/12/2026** au Collège communal:

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège communal de Charleroi, Hôtel de Ville de Charleroi, Service de l' Urbanisme, Place Vauban, 14-15 - 6000 Charleroi.
- par courrier électronique (seul le format PDF sera accepté pour les pièces jointes intégrées au courriel) à l'adresse suivante : PermisUrbanisme@Charleroi.be.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées du **30/11/2026** au **14/12/2026** sur rendez-vous auprès de Monsieur Stefano PALERMO ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le **14/12/2026** à **13:00 h** à la maison communale annexe de Gilly, rez-de-chaussée, service de l'Urbanisme.

En date du 19/11/2026

Le Directeur général,
Par délégation

(s) Frédéric FRAITURE,
Inspecteur général

ADMINISTRATION COMMUNALE DE CHARLEROI

Pour le Bourgmestre,
Par délégation, en vertu de
l'art. L.1132-4 du C.D.L.D.

(s) Tanguy LUAMBUA,
9ème Échevin

CONTACT
Cellule Technique
Service de l'Urbanisme

Place Jules Destrée, 1
6060 GILLY
T. 071/863800
Mail : PermisUrbanisme@Charleroi.be